

Politique de santé du CPE des employés de Bombardier Aéronautique

La direction et le personnel ont cru nécessaire d'élaborer cette politique de santé pour guider et uniformiser nos interventions afin de mieux prévenir et contrôler les infections au sein de notre milieu.

En tant que parent, il y a des jours où nous nous interrogeons sur la pertinence de garder un enfant à la maison pour des conditions reliées à sa santé. Nous espérons donc que les principes énoncés dans cette politique de santé sauront faciliter la prise de vos décisions. Nous tenons aussi à expliquer les raisons et clarifier les circonstances pour lesquelles un enfant devrait rester à la maison.

Nous avons à cœur le bien être de vos enfants et de tout le personnel du centre. Pour nous, cette politique de santé sera un outil indispensable pour assurer un service de toute première qualité.

La responsabilité du CPE est d'offrir un milieu de vie sain et de veiller au bien être général et à la bonne santé de tous. C'est pourquoi nous encourageons les parents à prévoir une alternative de garde pour leur enfant lorsqu'il ne peut fréquenter le CPE parce qu'il est contagieux ou s'il présente des risques de contagion, de même que si son état de santé générale ne lui permet pas de profiter pleinement des activités du centre.

L'exclusion durant la phase aigüe de l'infection est nécessaire pour la protection des autres enfants et de l'enfant malade. Moins d'enfants malades fréquentent le centre, moins d'enfants seront en contact avec les infections ce qui devrait limiter l'absentéisme en général. De plus, existe-t-il un meilleur endroit pour récupérer que le confort de la maison?

Les points suivants devraient être considérés pour évaluer si l'on garde ou non son enfant à la maison :

- Le bien être de l'enfant : peut-il suivre le rythme du groupe et les activités du jour ?
- Le risque de contagion : l'enfant peut-il infecter les autres enfants et les membres du personnel ?
- La politique du centre : nous croyons qu'un enfant malade requiert une attention de tous les instants et une surdose de « vitamine tendresse ». Un éducateur en devoir supervise de 5 à 10 enfants ce qui lui laisse peu de temps pour répondre aux besoins particuliers de l'enfant malade.
- La responsabilité parentale : si des obligations d'ordre personnelles ou professionnelles vous empêchent de garder l'enfant à la maison assurez-vous d'avoir une alternative de garde ou une personne de confiance pour venir chercher l'enfant au CPE en cas de détérioration de son état de santé.

POLITIQUE CONCERNANT L'ADMINISTRATION DE L'ACÉTAMINOPHÈNE

Selon l'article 60 du Règlement sur les centres de la petite enfance :

« Un membre du personnel d'un titulaire d'un permis de centre, une personne responsable d'un service de garde en milieu familial ou la personne qui l'assiste le cas échéant, ne peut administrer un médicament sans l'autorisation écrite du parent ou du titulaire de l'autorité parentale et d'un médecin membre de l'Ordre des médecins du Québec.

Dans le cas d'un médicament prescrit, les renseignements inscrits par le pharmacien sur l'étiquette font foi de l'autorisation du médecin.

Malgré le premier alinéa, de l'acétaminophène, des solutions orales d'hydratation, des gouttes salines, de la crème pour le siège à base d'oxyde de zinc, de la crème solaire sans PABA, de la crème hydratante et baume à lèvres peuvent être administrés à un enfant reçu sans autorisation médicale, pourvu qu'ils le soient conformément au protocole prévu à l'annexe I » (dudit règlement)

ADMINISTRATION DE L'ACÉTAMINOPHÈNE

L'acétaminophène est administré à un enfant uniquement dans le but de réduire la fièvre. (Une fièvre est dite faible lorsque la température axillaire (sous l'aisselle) excède 37,5°C). Les parents doivent informer l'éducateur si l'enfant a reçu une dose d'acétaminophène avant son arrivée au centre.

En tout temps, l'éducateur contactera les parents afin de les aviser qu'il administre une dose d'acétaminophène à son enfant. Une dose d'acétaminophène sera administrée à l'enfant même si l'éducateur ne peut rejoindre les parents, il laissera alors un message. Si la fièvre persiste après une heure de la prise d'acétaminophène et que l'enfant ne va pas mieux, ou que son état général ne s'améliore pas l'éducateur ou la direction, demandera au parent de venir chercher son enfant dans les plus brefs délais. S'il est impossible de rejoindre l'un ou l'autre des parents, la direction avisera alors les personnes désignées en cas d'urgence.

Un enfant aux prises avec une fièvre, (37,5°C et plus) requiert des soins qui ne peuvent lui être prodigués au centre. Il devrait donc rester à la maison pour stabiliser sa température. La fièvre n'est pas toujours synonyme de danger, cependant elle doit être perçue comme un signal d'alarme. En effet, la fièvre est un symptôme et non une maladie. Il s'agit d'un mécanisme de défense naturelle du corps pour combattre une infection virale ou bactérienne.

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Qu'est-ce que la fièvre ?

La fièvre est une température du corps plus élevée que la normale. Cette dernière peut cependant varier quelque peu selon les enfants, la période de la journée, la température extérieure et le niveau d'activités. La cause de la fièvre demeure toutefois plus importante que le degré.

On considère généralement qu'il y a fièvre si la température mesurée avec un thermomètre indique une valeur supérieure à la normale. La valeur varie selon la voie utilisée pour la prise de la température.

Valeurs à partir desquelles il y a présence de fièvre selon les voies utilisées

Voies utilisées pour la prise de la température	Valeurs en degrés Celcius (°C) à partir desquelles on doit considérer que l'enfant fait de la fièvre
Orale (par la bouche)	38 °C et plus
Rectale (par le rectum)	38,5 °C et plus
Tympanique (dans l'oreille)	38,5 °C et plus
Axillaire (sous l'aisselle)	37,5 °C et plus

Comment prendre la température ?

La seule façon sûre de mesurer la fièvre est de prendre la température. La température d'un enfant doit être vérifiée chaque fois que son état général (pleurs difficiles à apaiser, perte d'énergie, altération de l'état général, diminution de l'appétit, irritabilité, etc.) ou que des symptômes physiques (rougeurs aux joues, chaleur excessive de la peau, sueurs) permettent de soupçonner qu'il est fiévreux. La prise de la température par la voie rectale est la plus fiable alors que la prise de la température par la voie axillaire (sous l'aisselle) est la moins fiable.

CE QU'IL FAUT FAIRE

Enfants de 3 mois et plus

Si l'enfant a 3 mois ou plus et s'il s'agit de fièvre, c'est-à-dire si la température rectale ou tympanique est de 38,5 °C et plus ou si la température axillaire est de 37,5 °C et plus si l'enfant a plus de deux ans, il faut :

- habiller l'enfant confortablement et légèrement ;
- le faire boire plus souvent ;
- surveiller l'enfant et reprendre la température après 60 minutes ou plus tôt si son état général semble se détériorer ;
- informer le parent de l'état de l'enfant ;
- administrer, si on le juge nécessaire pour soulager l'enfant, de l'acétaminophène selon la posologie indiquée dans le tableau inclus dans le présent protocole, ou selon la posologie inscrite sur le contenant du médicament et conformément aux règles prévues par le présent protocole ;

Une heure après l'administration de l'acétaminophène, prendre de nouveau la température et si elle n'a pas baissé ou si l'état général de l'enfant ne s'améliore pas, demander au parent de venir chercher l'enfant. Si on ne peut pas le joindre, appeler les personnes désignées en cas d'urgence et, si on ne peut les joindre, conduire l'enfant à un service médical, au CLSC ou à l'urgence d'un centre hospitalier.

Moyennant l'autorisation parentale, c'est à dire, la signature du protocole à cet effet, le centre donnera de l'acétaminophène (dosette) à l'enfant uniquement dans le but de contrôler la poussée de fièvre et pour le soulager en attendant l'arrivée des parents.

Le CPE des employés de Bombardier Aéronautique Montréal fourni l'acétaminophène, le médicament est conservé dans une armoire prévu à cet effet. Le parent doit fournir une autorisation médicale s'il désire que le centre administre un autre médicament que l'acétaminophène à son enfant (Advil, ASA).

Selon le Ministère de la Famille et de L'Enfance, toute dose d'acétaminophène administrée à une enfant doit apparaître au registre tenu à cette fin.

On inscrit dans ce registre :

- le nom de l'enfant
- le nom du médicament
- Le poids de l'enfant (peser à chaque 3 mois avec la signature du parent)
- Vérifier la date d'expiration
- Vérifier les ingrédients inscrits sur la bouteille pour s'assurer que c'est bien de l'acétaminophène
- la date et l'heure auxquelles il a été administré
- la signature de la personne qui l'a administré
- Concentration de la dose
- Méthode de mesure du médicament : Seringues graduée en millilitre ou compte-gouttes gradué en millilitres, puis versé dans un contenant

Pour lui permettre de bien guérir, le CPE demande l'exclusion de votre enfant jusqu'à ce qu'il puisse participer normalement aux activités tant intérieures qu'extérieures. L'exclusion devra être maintenue s'il y a réapparition de fièvre lors du retour de l'enfant au CPE. Dans ces circonstances, le centre ne pourra administrer de l'acétaminophène à votre enfant.

MALADIES CONTAGIEUSES

Les parents doivent informer le service de garde si leur enfant a côtoyé ou s'ils le soupçonnent d'avoir été en contact avec une personne contagieuse. Le CPE transmettra l'information à tous les parents ainsi qu'au membre du personnel afin d'adopter les mesures appropriées pour contrôler l'infection.

DIARRHÉE (gastro)

Les parents devront venir chercher l'enfant au service de garde :

- L'enfant propre ; l'enfant ne se rend pas à la toilette et fait une diarrhée dans son pantalon. L'enfant est incontinent : Exclusion de l'enfant pour 24 à 48 heures. L'enfant doit être continent pour le retour.
- L'enfant au couche ; La diarrhée déborde de la couche. : Exclusion de l'enfant pour 24 à 48 heures. Les selles de l'enfant doivent être contenues dans la couche pour autoriser le

retour de l'enfant. Elles reprendront leur aspect normal lentement. L'enfant doit avoir un bon état général au retour.

VOMISSEMENTS

Les parents devront venir chercher l'enfant au service de garde si un des symptômes suivants apparaît :

- fièvre et/ou vomissements

L'enfant qui présente ces symptômes doit rester à la maison pour se rétablir et peut réintégrer le service de garde dès leur disparition.

ÉRUPTIONS CUTANÉES

Il est de toute première importance de contacter un médecin lors de l'apparition d'un ou des symptômes suivants :

- rougeurs cutanées
- démangeaisons
- rougeurs et démangeaisons accompagnées de fièvre

Le parent dont l'enfant présente un ou les symptômes suivants doit aviser le centre pour que nous puissions mettre en place les mesures de contrôle de l'infection afin de veiller à la protection de tous y compris les femmes enceintes.

CONJONCTIVITES

L'enfant qui présente un ou les symptômes suivants doit être vu par un médecin/optométriste ou ophtalmologiste.

- inflammation d'un ou des yeux
- paupières croûtées et collantes
- yeux qui chauffent et picotent
- écoulement jaunâtre et/ou verdâtre

L'enfant peut revenir au CPE 24 heures après le début du traitement antibiotique.

INFO DIVERS

En toutes occasions, le parent doit remplir le formulaire d'autorisation afin que l'éducateur puisse administrer un médicament à son enfant. On trouve ces formulaires dans la classe de votre enfant. On doit joindre une prescription courante à chaque autorisation. Voici les informations que doit contenir une prescription courante :

- le nom de l'enfant
- le nom du médicament
- la durée du traitement et la date d'expiration du médicament

- le nom du médecin qui a prescrit le médicament OU tout autre Professional de la santé autorise à prescrire un médicament.
- le nom et le numéro de téléphone de la pharmacie qui a délivré le médicament

Les médicaments en vente libre seront administrés seulement s'ils sont accompagnés d'une prescription récente sauf ceux autorisés par le Ministère de la famille.

Tous les médicaments doivent être entreposés dans un espace de rangement prévu à cette fin, hors de la portée des enfants et à l'écart des denrées alimentaires. Il est interdit de laisser tout médicament ou produit toxique dans le vestiaire, même dans un sac. Il en va de même pour un EPIPEN que l'on doit toujours garder dans le local du groupe de l'enfant et identifier au nom de l'enfant avec leur photo.

Les particularités suivantes doivent être considérées quant à la prévention et le contrôle des infections en services de garde :

- 20% à 50% des infections sont asymptomatiques (sans symptômes apparents)
- la méthode la plus fréquente de transmission est le contact direct avec des objets ou des surfaces contaminées
- les poupons et les trottineurs (18 à 24 mois) constituent les groupes d'âge plus à risques
- le lavage fréquent des mains est le moyen de combattre les épidémies
- les adultes et les enfants en santé peuvent aussi contracter des infections

Le CPE veillera à informer les parents et le personnel des mesures à adopter pour prévenir et contrôler toute autre infection et maladie contagieuses

En tout temps, les parents peuvent toujours faire part à l'administration de leurs commentaires ou suggestions.

Il en va de la responsabilité de tous, parents et éducateurs de veiller à la santé, au bien être et au bonheur de tous les enfants.

La direction

AIDE-MÉMOIRE

Les indices qui doivent vous inciter à garder votre enfant à la maison :

- L'enfant a vomi durant la nuit ou l'enfant a des selles liquides.
- L'enfant a un écoulement de l'oeil abondant.
- L'enfant fait de la fièvre et son état général n'est pas bon.
- L'enfant tousse énormément, les sécrétions sont purulentes et très abondantes et ça dure dans le temps.
- L'enfant présente des douleurs importantes.
- Votre enfant dort un peu partout ou semble amorphe.
- Votre enfant a été hospitalisé la veille.
- L'état de votre enfant vous inquiète.
- L'enfant a de la misère à faire sa routine et a peu d'appétit ou ne peut se nourrir.
- N'oubliez pas que votre enfant a besoin de soins attentifs de votre part



Prévention des infections
www.germaction.com

(418) 831-6499

Source :